



Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**ACCEPTE** l'avenant présenté par la Compagnie BTA INSURANCE COMPANY.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Compagnie BTA INSURANCE COMPANY.

- *Avenant d'ordre – Assurance Missions Préposés, Stagiaires et Elus.*

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant la souscription des contrats d'assurances de la Commune de Bolquère et notamment sur l'assurance «Missions Préposés, Stagiaires et Elus»

Ce contrat couvre le risque lorsque certains agents, stagiaires et Elus de la Commune sont amenés dans le cadre de leurs missions à utiliser leurs véhicules personnels (ordres de mission permanents ou ordres de mission ponctuels).

La prise d'effet du marché était au 01 janvier 2012.

Le contrat d'assurances a été signé avec le Cabinet d'Assurances PILLIOT en sa qualité de mandataire de la Compagnie BTA.

Or, à la suite de la révocation du mandat donné par la Compagnie BTA INSURANCE COMPANY au Cabinet PILLIOT, la Compagnie BTA, seul porteur du risque et titulaire du marché, gère directement, tant la production que les sinistres et la comptabilité afférant au contrat.

Les autres clauses et conditions du contrat demeurent inchangées.

De ce fait, la Compagnie BTA a adressé un avenant d'ordre afin de formaliser la résiliation du contrat de courtage avec le Cabinet ASSURANCES PILLIOT.

Cet avenant prend effet à compter du 01 janvier 2014.

Au vu de ce changement, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer quant à l'acceptation et à l'autorisation de lui donner pour signer cet avenant avec la Compagnie BTA INSURANCE COMPANY.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**ACCEPTE** l'avenant présenté par la Compagnie BTA INSURANCE COMPANY.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Compagnie BTA INSURANCE COMPANY.

## **2. Divers. Contrat de fourniture et de revente de chaleur – HLM «AL REC».**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nouveau bâtiment HLM «Al Rec» a été raccordé à la chaudière alimentant la Nouvelle Mairie, les Vestiaires du Stade et la Maison Forestière.

Il serait judicieux de tarifier la fourniture en énergie calorifique ainsi que la revente de chaleur livrées par la Commune à ce dernier.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants :

- Part variable proportionnelle à la consommation à 0.0670€TTC le Kwh,
- L'abonnement annuel correspondant à l'amortissement des investissements à 38.59€TTC le Kw soit une redevance de 1 543.60€TTC.

Ainsi, afin de concrétiser ce raccordement, il serait judicieux de passer et de signer un contrat de fourniture et de revente de chaleur avec l'Office Public Départemental d'Habitat à Loyer Modéré des Pyrénées-Orientales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs et de l'autoriser à signer le contrat de fourniture et de revente de chaleur avec l'Office Public Départemental d'Habitat à Loyer Modéré des Pyrénées-Orientales.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**VALIDE** les tarifs proposés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture et de revente de chaleur avec l'Office Public Départemental d'Habitat à Loyer Modéré des Pyrénées-Orientales.

### **3. Personnel. Ouverture de postes.**

#### ▪ Création d'un poste contractuel d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer un poste d'«Adjoint Technique Contractuel» en renfort aux Services Techniques du 1<sup>er</sup> AVRIL 2014 au 31 MARS 2015.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à l'ouverture de ce poste.

Vote : Unanimité.

#### ▪ Création de trois postes d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe (stagiaires)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer trois postes d'«Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe comme indiqué ci-dessous :

- Deux postes au 31 MARS 2014
- Un poste au 1<sup>er</sup> AVRIL 2014

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer quant à l'ouverture de ces postes.

Vote : Unanimité.

### **4. Urbanisme. Autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire pour la signature de la convention entre «la Commune de Bolquère/le Viking» pour autoriser la création d'une terrasse.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente le point relatif à l'Urbanisme.

Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que lors du Conseil Municipal en date du 13 novembre dernier, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention tripartite entre la Société Altiservice et Monsieur SCAMANDRO, gérant du restaurant le Viking pour la création d'une terrasse d'environ 140m<sup>2</sup> sur la parcelle AD 25 propriété de la Commune de Bolquère et concédée à ALTISERVICE dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Or, il s'avère qu'après analyse du projet de convention par Maître MARGALL, il convient de revenir sur deux points :

- La signature ne peut se faire qu'entre la Commune de Bolquère et Monsieur SCAMANDRO.

En fait, il est impossible d'avoir deux autorités délégantes sur une convention d'Occupation Domaine Public. Comme l'objet de cette convention n'est pas dans la compétence transférée à Altiservice, la convention doit être passée entre la Commune et Monsieur SCAMANDRO, gérant du restaurant le Viking.

Au des remarques formulées, Monsieur le Maire demande aux membres présents de :

- ✓ **l'AUTORISER** à annuler la délibération de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre dernier,
- ✓ **l'AUTORISER** à passer et à signer la convention entre la Commune et Monsieur SCAMANDRO,
- ✓ **FIXER** un montant de redevance pour Occupation du Domaine Public à Monsieur SCAMANDRO.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**AUTORISE** Monsieur le Maire à annuler la délibération de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2013.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer et à signer la convention entre la Commune de Bolquère et Monsieur SCAMANDRO.

**FIXE** un montant de redevance de 1 000€ pour Occupation du Domaine Public à Monsieur SCAMANDRO pour la période du 01 janvier 2014 au 31 mars 2014.

**5. ONF. Prix affouage sur pied 2014.**

Monsieur Le Maire indique que l'affouage sur pied 2014 sera attribué début octobre comme chaque année.

Ce dernier propose de conserver le prix affouage sur pied à 30€ avec un lot de 8 m<sup>3</sup> soit 12 stères.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - accepte la proposition pour l'affouage sur pied 2014.

**6. Affaires générales. Projet de redécoupage de Cantons.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales a présenté au Conseil Général le projet de redécoupage des futurs cantons.

Les Maires et les Elus Municipaux de notre Canton n'auront pas été consultés pour une réforme sur laquelle ils sont fortement concernés. Cela est inadmissible d'autant que la carte publiée produit des résultats fortement contestables.

Les zones rurales seront sous représentées dans la nouvelle assemblée départementale, en particulier les zones de montagne de notre Département.

Nous assistons à l'éloignement voire à la disparition d'élus de proximité.

Les Communautés de Communes récemment créées, sur des bases de proximité géographique, sont bafouées.

Le futur canton est d'une incohérence totale :

- réunissant des Communes qui n'ont entre elles aucune ressemblance, dans des bassins de vie différents et ayant également une Economie différente.
- regroupant des Communes classées en Zone de Revitalisation Rurale et d'autres pas.

Au vu du projet de redécoupage des cantons, le Conseil Municipal - à l'unanimité -

**PROTESTE** avec fermeté contre ce projet de découpage, et demande à Monsieur le Préfet du Département, à Madame et Messieurs les Parlementaires de bien vouloir tenir compte de cette protestation et de porter notre voix auprès du Président de la République, du Premier Ministre et son gouvernement afin de modifier ce projet, dans le plus grand respect de l'intérêt général et de l'équilibre de nos territoires.

## QUESTIONS DIVERSES.

### *7. Affaires scolaires. Réforme des rythmes scolaires – rentrée 2014.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis Brunet, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point.

Ce dernier rappelle que le Gouvernement souhaite revenir à la semaine de 4 jours ½ à savoir :

La semaine scolaire comporte 24 heures d'enseignements pour tous les élèves, réparties sur neuf demi-journées, avec le mercredi matin, durant 36 semaines.

Les heures d'enseignement quotidiennes sont organisées à raison de 5h30 maximum, dont 3h30 au plus par demi-journée.

La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

La mise en place de nouvelles activités périscolaires.

Lors des différentes réunions, Conseil d'Ecole, Commissions «Enseignement, Ecole», il a été évoqué un certain nombre de problèmes que pose cette réforme :

- ✓ Réorganisation des transports scolaires avec un coût supplémentaire non négligeable pour les transports supplémentaires du mercredi.
- ✓ Réorganisation du système de garde actuellement mis en place pour le mercredi.
- ✓ Cette réforme va engendrer des coûts supplémentaires (occupation des locaux un jour de plus d'où un coût supplémentaire d'électricité, d'eau, de chauffage, de personnel) malgré une prise en charge de 50€ par enfant et par an mais jusqu'à quand ?

- ✓ Mise en place d'un projet pédagogique nécessitant un recrutement de personnel (encore plus difficile pour 45 minutes par jour), dans des locaux pas forcément adaptés et avec du matériel à acheter.
- ✓ Un manque d'associations culturelles, sportives et autres sur la Commune afin d'assurer des activités périscolaires.
- ✓ Avec une responsabilité accrue portée sur le Maire.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal – à l'unanimité – :

**DECIDE** de s'exprimer contre la réforme des rythmes scolaires.

**DECIDE** de proposer, dans le cas de l'application de cette réforme dès la rentrée 2014, une organisation du temps scolaire comme suit :

Les **LUNDI et JEUDI** de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h 15 à 17 h 15

Les **MARDI et VENDREDI** de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h 15 à 15 h 45

Le **MERCREDI** de 9 h 15 à 12 h 15.

Dans un souci d'optimisation des ressources aussi bien humaines que financières, il est envisagé dans le cadre des nouvelles activités périscolaires de prévoir une activité sportive dans le Complexe Sportif Communal situé à la station de Bolquère/Pyrénées 2000. Ceci n'est pas envisageable sur un temps périscolaire de 45 minutes.

**DECIDE** de demander une dérogation portant la journée de 5 h 30 à 6 h 00 pour les LUNDI et JEUDI.

## **8. Intercommunalité.**

Monsieur le Maire évoque à nouveau à l'Assemblée l'état d'avancement de la Commune de Bolquère au sein de la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été adressé à la Communauté de Communes lui demandant de bien vouloir préciser compétence par compétence, Commune par Commune, les montants des charges transférées.

A ce jour, ce courrier est resté sans réponse.

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, les membres de la Communauté de Communes ainsi que Monsieur le Maire se sont réunis en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) afin d'arrêter le montant des charges à transférer.

Lors de cette réunion, ces derniers ont débattus compétence par compétence du montant des charges à transférer.

Pour certaines compétences et notamment les chemins de randonnées ainsi que l'entretien des pistes DFCL, le montant des charges à transférer n'a pu être arrêté suite à un désaccord entre les parties.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle rencontre devrait permettre de trouver un accord.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **21 heures 15**.

Jean-Pierre ABEL <b>Maire</b>	Jean-Pierre INGLES <b>Adjoint</b>	Jackie COLL <b>Adjoint</b>
Françoise MARTIN <b>Adjointe</b>	Jean-Louis BRUNET <b>Adjoint</b>	Jean-Yves ARTAUD <b>Conseiller Municipal</b>
Véronique CHENAULT <b>Conseillère Municipale</b>	Philippe ESPEUT <b>Conseiller Municipal</b>	Laurence FABRE <b>Conseillère Municipale</b>
Claude FAYOS <b>Conseiller Municipal</b>	Joëlle GARCIA <b>Conseillère Municipale</b>	Bernard ROSELL <b>Conseiller Municipal</b>
Serge ROSSELL <b>Conseiller Municipal</b>	Daniel SOLA <b>Conseiller Municipal</b>	Thierry VINCENT <b>Conseiller Municipal</b>